



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.80
9 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trentième session
Genève, 6-8 octobre (première partie)
et 8 décembre 1997 (seconde partie)
Points 3 et 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED
ET DE LEUR FINANCEMENT

EVALUATION DE PROGRAMMES DE COOPERATION TECHNIQUE :
a) ETUDE APPROFONDIE DU PROGRAMME TRAINFORTRADE

Conclusions concertées *

I

Le Groupe de travail,

Prend note du plan de coopération technique pour la période 1998-2000
(TD/B/WP/104), établi par le secrétariat de la CNUCED;

Décide de transmettre ce plan au Conseil du commerce et du
développement, compte tenu des observations formulées par les membres
du Groupe.

* Adoptées par le Groupe de travail à la séance de clôture de la
seconde partie de sa trentième session.

II

Ayant examiné le rapport d'évaluation du Programme TRAINFORTRADE (TD/B/WP/103),

1. Prend acte avec satisfaction de ce rapport;
2. Réaffirme qu'il attache une grande importance à la mise en valeur des ressources humaines et au rôle de la CNUCED dans ce domaine, eu égard à la Déclaration de Midrand, et invite le Secrétaire général de la CNUCED à poursuivre ses efforts pour renforcer cette activité;
3. Reconnaît les compétences techniques et l'avantage comparatif de la CNUCED dans ce domaine;
4. Félicite le Secrétaire général de la CNUCED des mesures qu'il a prises pour renforcer le programme TRAINFORTRADE et l'invite à tenir compte des conclusions et recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, ainsi qu'à lui présenter un rapport d'activité en 1998;
5. Accueille avec plaisir la déclaration faite par le secrétariat au sujet de l'augmentation des ressources affectées au programme, notamment des ressources provenant du budget ordinaire;
6. Invite les pays et organismes donateurs à accroître leur contribution au programme;
7. Souligne combien il est important :
D'évaluer les besoins avec précision;
D'améliorer la viabilité du programme aux niveaux national, sous-régional et régional;
De sélectionner soigneusement, à l'issue de consultations, les organismes nationaux partenaires pour la conception et l'exécution de projets, compte tenu des offres faites par certains d'entre eux à cet égard;
8. Prend note avec satisfaction des résultats donnés jusqu'à présent par le programme et prie instamment le Secrétaire général de la CNUCED de promouvoir l'exécution, le suivi et la gestion des projets;
9. Se félicite des mesures prises par le secrétariat pour mettre les techniques d'information au service du programme TRAINFORTRADE, ce qui devrait en étendre au maximum la portée géographique;

10. Juge souhaitable d'oeuvrer à l'établissement de diplômes qui puissent être largement acceptés, quand les conditions nécessaires seront remplies, en particulier pour ce qui est du contrôle interne de la qualité;

11. Souligne la nécessité de suivre de près l'exécution du programme et de l'évaluer plus souvent;

12. Souligne également la nécessité d'organiser régulièrement des consultations entre les donateurs, les bénéficiaires et le secrétariat au sujet du programme TRAINFORTRADE;

13. Prend note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre la CNUCED et d'autres organismes, en particulier le CCI et l'OMC, pour l'exécution du programme TRAINFORTRADE et encourage le secrétariat à redoubler d'efforts dans ce domaine afin de promouvoir la cohérence et la complémentarité;

14. Considère que cette forme d'évaluation est très utile et encourage le secrétariat à utiliser la même méthode à l'avenir.
